

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 37**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Participation du Département au financement des travaux d'amélioration de la desserte routière de la Porte 4 du Grand Port Maritime de Marseille

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Urbanisme et Grands Projets  
04.13.31.22.37**

## **PRESENTATION**

La Charte Ville-Port signée en 2013 par les acteurs et institutions publiques (Etat, Région, Département des Bouches-du-Rhône, Communauté urbaine de Marseille, Ville de Marseille, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, le Grand Port Maritime de Marseille et Euroméditerranée) affirme la nécessaire adaptation des bassins de Marseille et la réallocation des sites par blocs d'exploitations cohérents.

Consécutivement à la restructuration des terminaux à passagers engagée par le Grand Port Maritime de Marseille (relocalisation du trafic Maghreb au Cap Janet et du trafic Corse à Arenc) une étude de préfaisabilité a été conduite par la DREAL et le GPMM en faveur du réaménagement de la porte 4 du port située à Arenc, dans le 15ème Arrondissement de Marseille.

Le diagnostic de l'étude fait ressortir que la Porte 4 supporte un trafic routier intense mélangeant les poids lourds porte-conteneurs qui desservent le terminal de Mourepiane, les cars de tourisme, les taxis, les véhicules particuliers du terminal croisière, les embarquements et débarquements des passagers des ferries.

Ce trafic routier est générateur de conflits d'usages et pose des problèmes de confort et de sécurité pour les piétons. Par ailleurs, la porte 4 souffre d'un manque de visibilité de l'accès et des points de dépose ainsi qu'un déficit de places de stationnement.

La solution retenue dans l'étude de préfaisabilité consiste principalement à dédoubler la porte 4 en créant un nouvel accès : la porte 4bis dédiée aux flux de trafics vers l'international.

Le Comité de pilotage de la Charte Ville-Port du 10 juin 2016 a acté que la Métropole assurerait la maîtrise d'ouvrage de la desserte routière du terminal international en articulation avec les travaux pilotés par le Grand Port Maritime de Marseille dans son emprise.

## **OBJET DU RAPPORT**

Ce rapport a pour objet de confirmer le soutien financier du Département auprès des autres partenaires au projet d'amélioration de l'accessibilité routière au Cap Janet, par le réaménagement de la Porte 4 et la création d'une porte 4 bis.

## **MODALITES DE FINANCEMENT**

Cette opération est inscrite à l'avenant n°2 du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 adopté par l'Assemblée régionale du 13 juillet 2016 et retranscrit dans la convention départementale d'application des Bouches-du-Rhône, adoptée par la Commission Permanente du Conseil Départemental du 21 octobre 2016, sur la base d'une enveloppe budgétaire évaluée à 10,5 M€HT répartis comme suit :

- Métropole Aix Marseille Provence : 4 M€
- Région : 2,5 M€
- Département des Bouches-du-Rhône : 4 M€

Compte tenu des éléments qui précèdent, il est proposé de participer à hauteur de 4 M€ aux travaux d'amélioration de l'accessibilité routière au Cap Janet et d'autoriser la signature de la convention de partenariat et de financement annexée au rapport.

## INCIDENCE FINANCIERE

La participation du Département sera engagée sur l'AP n°2016-26006A. Les crédits de paiement seront imputés sur l'article 204-821-204143 du budget départemental.

Je vous propose de procéder aux affectations d'autorisations de programme et à leurs modifications selon le tableau suivant :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
<b>AP</b>	<b>2016-26006A</b>	60 000 000,00	730 000,00	4 000 000,00	4 730 000,00
Détail nouvelle affectation					
<b>OPERATION</b>	<b>1012873</b>				
Dont IB	204-821-204112	30 000 000,00	730 000,00	0,00	730 000,00
Dont IB	204-821-204142	26 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Dont IB	204-821-204143	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00

## PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Economie et à l'Emploi, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL